

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
9 février 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|---------------------|---|
| Bobby Gordon | - Comptes de taxes – propriété 2 ^e avenue |
| Nancy Maxsom | - Madame Maxsom questionne le bien fondé de payer 30 \$ pour les cadeaux de Noël des employés |
| | - Demande si les employés prennent les congés de Noël à leurs frais, vacances, temps accumulé etc.
<i>Réponse : Oui</i> |
| | - Taxe d'affaires. Elle n'a pas vu de promotion avec l'argent des taxes d'affaires. Y a-t-il eu des contrevenants?
À vérifier. |
| Jean-Claude Carisse | - Déception à titre de secrétaire d'une association de recevoir le 1 ^{er} versement seulement à la fin février. |
| | - Mise à jour du dossier boues septiques. |
| | - Mise à jour projet incinérateur. |
| Tyler Lamont | - Dispositions pour reprendre possession de son cheval. |

10-02-43

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal des séances spéciales du conseil municipal du 7, du 12, du 19 et du 26 janvier 2010
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de février
 - 5.4 Demande « Solutions libre-affaires Desjardins »
 - 5.5 Affectation de crédits (dépenses incompressibles)

- 5.6 Processus d'appels d'offres - achat de divers véhicules et équipements pour le service de voirie
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Garde-fous – chemin Terry-Fox
 - 7.2 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Avis de motion - Système d'eau potable à Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Projet de lotissement – 1558, route 148 – Lise Massé
 - 9.2 Projet d'incinérateur – règlement d'urbanisme
 - 9.3 Infraction – nuisances – 190, chemin Cedarvale – Chantal Lemay
 - 9.4 Nomination – membres du C.C.U.
 - 9.5 O.M.H.
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Gymnase – École de la Vallée-des-Voyageurs – à Luskville
 - 10.2 Aide financière – Loisirs
 - 10.3 Municipalité de Shawville
- 11. Divers**
 - 11.1 Boîtes postales communautaires – Postes Canada
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de Janvier 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli

Appuyé par Jim Coyle

| ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :
 - 5.7 Vente aux enchères – cheval
 - 7.3 Camion 4 x 4 Ford F150
 - 7.4 Tranchée au dépotoir
 - 7.5 Signalisation – travaux – pont rue Egan
 - 7.6 Épandage de gravier – côte McKay
 - 10.4 Groupe « Quyon Waterfront »

Adoptée

10-02-44

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES SPÉCIALES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 7, LE 12, LE 19 ET LE 26 JANVIER 2010

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal des séances spéciales du conseil municipal tenue le 7, le 12, le 19 et le 26 janvier 2010, tel que rédigé et distribué.

Adoptée

10-02-45

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Brian Middlemiss

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **82 028,93 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1^{er} février 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-02-46

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **197 897,76 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 28 janvier 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-02-47

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **3 363,61 \$** taxes incluses.

Adoptée

10-02-48

DEMANDE "SOLUTIONS LIBRE-AFFAIRES DESJARDINS"

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac est autorisé à présenter à « Service des Cartes Desjardins », une demande d'émissions de carte de crédit ; marge de crédit et financement « Accord-D , selon Solution Libre-Affaires Desjardins » :

Limite de 3 000,00 \$ au nom de la Municipalité de Pontiac.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général, M. Sylvain Bertrand et le maire, M. Edward McCann sont autorisés à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

Adoptée

10-02-49

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2010 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2010 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé au dépotoir;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;
- le contrat pour tapis;
- les factures payées avec carte de crédit;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- les autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- les tablettes pour tests d'eau potable;
- le papier à photocopier;
- les dépenses reliées à la petite caisse;
- le contrat de service Internet;
- le contrat – exterminateur;
- le contrat – vérificateur;

Adoptée

10-02-50

PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES - ACHAT DE DIVERS VEHICULES ET EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE de nombreux achats de divers équipements et véhicules requis pour le service des Travaux publics permettra de soutenir sa planification opérationnelle et son budget 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces équipements et véhicules devra se faire par processus d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres n'engage aucunement la municipalité de procéder à un achat ;

CONSIDÉRANT les équipements et véhicules requis ont été prévus, détaillés et prévus au budget municipal 2010, soit :

- un moulin à foin ;
- un balai de rue ;
- une déchiqueteuse ;
- camion 1-tonne ;
- tracteur Case

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil informe le directeur général de procéder au processus d'appels d'offres pour tout équipements ou véhicules, tel que détaillés au budget 2010 et approuvé par le Comité des travaux publics.

Les conseillers Brian Middlemiss et Inès Pontiroli votent contre la résolution.

Adoptée sur division

10-02-51

VENTE AUX ENCHÈRES – CHEVAL

CONSIDÉRANT QUE le 18 novembre 2009, la municipalité a été informée qu'un cheval était en liberté sur le chemin River;

CONSIDÉRANT QUE par mesure de sécurité pour les automobilistes, la municipalité a pris la décision de capturer le cheval;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du cheval a été avisé officiellement de la situation et des frais s'y rattachant, dont il a été signifié par huissier;

CONSIDÉRANT les articles 942 et 943 du Code Civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE dès le lundi 15 février, ce conseil débute les procédures à une vente aux enchères dans un délai d'au moins 10 jours après la publication d'un avis de vente mentionnant la nature du bien et indiquant le lieu, le jour et l'heure de la vente.

Adoptée

10-02-52

GARDE-FOUS – CHEMIN TERRY-FOX

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac avise la ville de Gatineau de son approbation pour les travaux d'installation d'un garde-fous sur le chemin Terry-Fox.

Adoptée

10-02-53

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte les travaux pour la somme de 35 416 \$ sur les chemins municipaux et que ces travaux ne font pas partie d'une autre subvention ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 27 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00015290-1-82030(07) – 2009-06-29-14).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué (voir liste en annexe).

Adoptée

10-02-54

ACHAT – CAMION FORD F150

CONSIDÉRANT les offres reçues pour un camion 4 x 4 Ford F-150;

CONSIDÉRANT l'offre la plus basse conforme de Shawville Ford Inc. pour la somme de 28 518,03 \$ (taxes incluses);

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'achat du camion 4 x 4 Ford F-150 de Shawville Ford pour la somme de 28 518,03 \$, tel que soumis.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-02-55

TRANCHÉE AU DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QU'une somme de 4 627,87 \$ soit accordée à M. Raymond Bélisle pour le creusage d'une tranchée au dépotoir.

Adoptée

10-02-56

SIGNALISATION – PONT – RUE EGAN

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au M.T.Q. de préciser la signalisation pour les travaux de réfection notamment en indiquant la fermeture du pont de la rue Egan à l'intersection du chemin Stanton, de la rue Egan et du chemin Murray et de la route 148.

Adoptée

10-02-57

ÉPANDAGE DE SABLE – CÔTE McKAY

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QU'un budget de 200,00 \$ soit accordé pour l'épandage de sable sur la côte McKay pour la journée d'activité dans ce secteur le 27 février.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt visant à payer les dépenses pour le système d'eau potable à Quyon.

Signature

10-02-58

PROJET DE LOTISSEMENT – LOT : 2 684 043 – 1558, route 148 – Lise Massé

CONSIDÉRANT QUE la requérante désire subdiviser le lot 2 684 043 dans le but de créer deux (2) nouveaux lots à construire;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion ordinaire du 8 septembre 2009, le conseil a adoptée la résolution 09-09-34;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement no. 19837 préparé par l'arpenteur géomètre M. Michel Fortin n'est pas conforme à la résolution no 09-09-34;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau chemin proposé doit d'abord faire objet d'une autorisation de la part de Transport Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil ne supporte pas plan projet de lotissement du lot 2 684 043 tel que préparé par l'arpenteur géomètre M. Michel Fortin;

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-02-59

PROJET D'INCINÉRATEUR – RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT le projet d'incinérateur dans la zone no. 41 du plan de zonage PZ-01;

CONSIDÉRANT l'avis professionnel de M. Pierre-Yves Guay, Urbaniste conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le règlement de zonage 177-1 ainsi que le plan de zonage PZ-01 afin de permettre la classe d'usage P (Infrastructure Publique) dans la zone no. 41;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate M. Pierre-Yves Guay, Urbaniste conseil pour la préparation d'un projet de règlement.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-02-60

INFRACTION – Nuisances – 190, rue Cedarvale – Chantal Lemay

CONSIDÉRANT le règlement sur les nuisances 04-07;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infraction ont été envoyés à la propriétaire concernant les bâtiments vétustes ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection du service d'incendie en date du 9 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'évaluation en date du 23 avril 2009 confirme que les bâtiments ont perdu 50% de leur valeur ou plus ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil reconnaît qu'il y a infraction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil autorise que le dossier soit transmis à nos conseillers juridiques pour procédures de réfection ou de démolition des bâtiments vétustes sur la propriété du 190, chemin Cedarvale.

Adoptée

10-02-61

NOMINATION – Membre du C.C.U

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 05-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les candidats à titre de membres du C.C.U et ce,
pour une durée de 2ans;

M. David Birt
M. Pierre Lafrance

Adoptée

10-02-62

O.M.H.

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 7 275 \$ à l'OMH de Pontiac
représentant sa quote part (10%) du déficit.

Adoptée

10-02-63

ACHAT D'ÉQUIPEMENT – GYMNASSE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe les dirigeants de l'école de la
Vallée-des-Voyageurs à Luskville qu'elle est prête à défrayer 25% du coût des
équipements mentionnés sur la liste apparaissant au courriel de Mme Kim Anne De
Chamlain daté du 1^{er} février 2010, soit la somme de 800,00 \$ sur un achat total de
3 200,00 \$ sous présentation de pièces justificatives.

Adoptée

10-02-64

AIDE FINANCIÈRE – ORGANISMES DE LOISIRS

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Lynne Beaton, responsable des loisirs;

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière aux organismes suivants :

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
« C Kidz Kan » Quyon	6 467,10 \$
Groupe Action Jeunesse (Luskville)	5 600,00 \$

Adoptée

10-02-65

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 4 674 \$ à la Municipalité de Shawville, représentant sa quote part pour l'utilisation de l'aréna par les usagers de Pontiac.

Adoptée

10-02-66

COMITÉ – QUYON WATERFRONT

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac reconnaisse le « Quyon Waterfront Committee » comme seul interlocuteur pour le projet de revitalisation du secteur de la plage (terrain et bâtiment) près de l'édifice du Beach Barn dans le village de Quyon.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Edward McCann
Lynne Beaton
Roger Larose
Inès Pontiroli

CONTRE

Jim Coyle
Dr Jean Amyotte
Brian Middlemiss

Adoptée sur division

10-02-67

BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE des boîtes postales communautaires ont été remplacées par Postes Canada par des boîtes postales plus modernes, soit dans le secteur est de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les boîtes postales communautaires permettent un service accru à nos résidents;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur ouest de la municipalité reçoivent toujours le service postal via anciennes boîtes communautaires;

CONSIDÉRANT ces résidents sont privés de ce service accru;

CONSIDÉRANT les conditions et apparences générales de ces anciennes boîtes communautaires laissent à désirer;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au directeur général de prendre les mesures nécessaires afin d'aviser Postes Canada de notre volonté de voir la modernisation des boîtes postales communautaires, et ce le plus tôt possible en 2010.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de janvier 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-02-68

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».